

Note de la Direction des affaires économiques et financières du Quai d'Orsay sur la politique pétrolière française au Moyen-Orient (Paris, 2 juin 1958)

Légende: Le 2 juin 1958, la Direction générale des affaires économiques et financières du ministère français des Affaires étrangères détaille les politiques pétrolières de la France et du Royaume-Uni au Moyen-Orient. L'analyse porte notamment sur les intérêts stratégiques des deux pays dans la région notamment en ce qui concerne l'exploitation pétrolière.

Source: Note de la direction des affaires économiques et financières. Données de la politique pétrolière française dans le Moyen-Orient: Paris, 2 juin 1958. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1958, Tome I, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1992. Numéro du document 384. pp. 715-720.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_direction_des_affaires_economiques_et_financieres_du_quai_d_orsay_sur_la_politique_petroliere_francaise_au_moyen_orient_paris_2_juin_1958-fr-7f304b7e-bb22-4386-9801-79c865babd34.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

NOTE DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
*Données de la politique pétrolière française
dans le Moyen-Orient*

N. Paris, 2 juin 1958.

L'économie française est intéressée à un double titre au pétrole du Moyen-Orient.

D'une manière générale, tout d'abord, le pétrole du Moyen-Orient est et restera pendant de nombreuses années encore indispensable aux pays européens occidentaux et à la France en particulier, la production disponible des autres gisements mondiaux ne pouvant suffire à satisfaire leurs besoins. Le coût du pétrole qu'achète le marché français aux compagnies étrangères est d'ailleurs plus faible lorsqu'il s'agit de pétrole du Moyen-Orient que lorsqu'il s'agit de pétrole en provenance de l'hémisphère occidental. Enfin, en vertu d'arrangements passés avec les compagnies américaines, le pétrole du Moyen-Orient vendu en France par ces compagnies est payé pour une large part en francs et est donc particulièrement peu coûteux en devises⁽¹⁾.

À ce seul titre, nos intérêts exigent qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'exploitation normale et à l'acheminement vers l'Europe du pétrole du Moyen-Orient.

⁽¹⁾ La démarche, non de M. Alphand, mais de l'un de ses collaborateurs auprès de M. Farley, prescrite par le télégramme de Paris n° 5923-5929 (ci-dessus reproduit sous le n° 360) est relatée par un télégramme de Washington n° 2784-2790 du 26 mai, non retenu. Pour l'assistant spécial du secrétaire d'État, un accord éventuel entre experts soviétiques et occidentaux sur la question du contrôle de l'arrêt des expériences nucléaires n'équivaudrait pas à un engagement de la part des Occidentaux à conclure un arrangement sur la suspension des expériences. Si un accord sur la suspension des expériences s'avérait possible, il conviendrait de l'inscrire dans un contexte plus large de désarmement. M. Farley indiquait en outre que son pays ne s'engagerait jamais sur la voie d'une suspension des essais qui aurait pour conséquence de laisser les pays de l'O.T.A.N. sans quantités suffisantes d'armes atomiques.

⁽²⁾ En marge, deux points d'exclamation.

Mais surtout la France a obtenu, à la suite de la première guerre mondiale, une participation de 23,75 % dans la *Turkish Petroleum Co.*, devenue en 1929 l'*Irak Petroleum Co.* La gestion de cette participation a été confiée à la Compagnie française des pétroles dont l'activité a débordé, depuis lors, le cadre de l'I.P.C. et dont les intérêts au Moyen-Orient sont aujourd'hui répartis géographiquement comme suit :

1° En Irak, la C.F.P. est intéressée à la production du pétrole sur toute l'étendue du pays, les concessions de l'I.P.C. et des compagnies du même groupe couvrant la totalité du territoire irakien. En vertu des accords passés avec ses partenaires, elle dispose de 23,75 % au moins du pétrole produit, soit d'un tonnage qui atteindra 8.350.000 tonnes en 1958;

2° Dans le golfe Persique, la C.F.P. participe à la recherche et à la production du pétrole sur le territoire de plusieurs principautés sous protectorat britannique, soit dans le cadre de sociétés du groupe de l'I.P.C., à Qatar notamment (production pour la C.F.P. : 2.100.000 tonnes en 1958), soit en association avec la *British Petroleum* dans les eaux territoriales d'Abu Dhabi et de Dubai (accord de *joint venture* dans la proportion d'un tiers pour la C.F.P. et de deux tiers pour la B.P.);

3° Depuis 1954 enfin, la C.F.P. détient une participation de 6 % dans le Consortium des pétroles iraniens. Le montant prévu pour 1958 de sa part de pétrole extrait en Irak s'élève à 2.266.000 tonnes.

Ces intérêts sont importants pour l'économie française à divers titres :

a. Sur le plan des devises, notre participation dans l'I.P.C. nous fait faire l'économie (prévision pour 1958) de la contrevaletur de 25 milliards de francs sur notre ravitaillement en pétrole et nous assure en outre un bénéfice de près de 12 milliards de francs en devises sur les ventes de pétrole brut et de produits pétroliers à l'étranger;

b. Sur le plan budgétaire, nos intérêts au Moyen-Orient procurent dès à présent au Trésor public des ressources substantielles sous la forme soit de versements au compte spécial prévu par les accords liant la C.F.P. à l'État et de dividendes et tantièmes (près de 5 milliards et demi pour l'année 1954), soit des rentrées qui résultent de l'activité en France d'une compagnie d'importance mondiale (impôts et taxes de toute nature payés par la C.F.P., par son personnel et par ses actionnaires)⁽¹⁾;

c. Sur le plan des investissements, les profits réalisés par la C.F.P., qui proviennent exclusivement de ses intérêts au Moyen-Orient, lui ont permis d'affecter des capitaux très importants à la recherche du pétrole en France et au Sahara. Les travaux qui ont conduit à la découverte du gisement de Messaoud ont ainsi été financés par une large part à l'aide des ressources que tire la C.F.P. de la commercialisation de sa part des pétroles du Moyen-Orient et dont le montant annuel est actuellement de l'ordre d'une vingtaine de milliards;

⁽¹⁾ En marge, point d'interrogation.

d. Enfin, sur le plan de l'expansion française à l'étranger, l'implantation réalisée par la C.F.P. au cours des dernières années de réseaux de distribution de produits pétroliers dans de nombreux pays étrangers constitue un facteur d'influence française dont notre économie tire des profits qui, pour n'être pas chiffrables, n'en sont pas moins substantiels⁽¹⁾.

**

Si importants que soient pour l'économie française nos intérêts pétroliers au Moyen-Orient, ils ne sont cependant pas comparables à ceux que détient la Grande-Bretagne par le truchement de la Shell et surtout de la *British Petroleum*. Selon des indications émanant de source autorisée britannique, les bénéfices que tire la Grande-Bretagne de ses participations dans les grandes compagnies concessionnaires de gisements de pétrole au Moyen-Orient non seulement assurent intégralement le paiement de la totalité du pétrole consommé en Grande-Bretagne, mais encore laissent un solde positif net de 50 millions de livres sterling. De ce seul fait, même abstraction faite de toute considération politique, le Moyen-Orient est une région d'importance vitale pour la Grande-Bretagne. La politique qu'y poursuit le gouvernement britannique est donc une des principales données de fait dont nous devons tenir compte, d'autant plus que le Foreign Office se tient à ce sujet en contact étroit avec le département d'État et peut maintenant compter, semble-t-il, sur le concours de la diplomatie américaine.

Cette politique peut être énoncée en bref comme suit :

Aux yeux du gouvernement britannique, l'essentiel est de garder la libre disposition des ressources pétrolières des principautés du golfe Persique, et de Koweït en particulier. Là se trouvent en effet, dans une position géographique et dans un cadre politique particulièrement favorables, des gisements considérables, sur lesquels la Grande-Bretagne entend conserver sa mainmise en toute éventualité.

Ainsi s'explique que le gouvernement britannique, tout en affirmant laisser l'émir de Koweït libre de son choix, « pense » que celui-ci ne se ralliera pas à la Fédération irako-jordanienne⁽²⁾, ce qui signifie en clair que tous les moyens voulus seront mis en œuvre pour l'en empêcher.

La Grande-Bretagne n'en attache pas moins une grande importance à l'avenir de l'Irak et est bien résolue à aider Nouri pacha à traverser la période difficile actuelle⁽³⁾.

⁽¹⁾ En marge, point d'interrogation.

⁽²⁾ Sur cette fédération, voir ci-dessus le n° 98 (note).

⁽³⁾ Ami traditionnel de la Grande-Bretagne, le Premier ministre irakien devait être victime, comme le roi Fayçal et le Régent, de la révolution du 14 juillet.

C'est pourquoi, afin d'accroître les ressources de la Fédération, le gouvernement de Londres a incité les compagnies qu'il contrôle ou inspire à se rallier à un programme de développement rapide des gisements irakiens. Il se propose, semble-t-il, d'autre part, de favoriser la création à Bagdad d'une Banque arabe destinée à contribuer au financement du développement économique de l'Irak et de la Jordanie au moyen notamment de capitaux prêtés par l'émir de Koweït. Rompant avec sa réserve traditionnelle à l'égard de la Syrie, il est même favorable à l'octroi à Damas d'une aide financière limitée, tant pour contribuer à assurer la sécurité du transit du pétrole irakien que pour inciter les autorités syriennes à se détacher du Caire et à s'orienter vers Bagdad.

Il entend cependant ne porter aucune atteinte aux principes qui sont à la base des accords conclus entre les compagnies et les gouvernements concédants. Il a donc écarté après examen aussi bien l'idée d'un abandon par l'I.P.C. d'une partie de ses concessions en Irak que celle d'une nationalisation du type iranien dont on peut penser qu'effectuée à froid, elle préserverait les intérêts essentiels des compagnies. Il a adopté enfin à l'égard du plan Hammarskjöld⁽¹⁾ une attitude de réserve équivalant à un rejet.

**

Si telle est bien actuellement la politique pétrolière britannique au Moyen-Orient, il est frappant de constater combien elle est proche désormais de la politique que nous dictent nos intérêts pétroliers au Moyen-Orient.

On peut faire en effet à cet égard les observations suivantes :

1° Nous avons dû lutter constamment dans le passé pour obtenir, avec le concours du gouvernement de Bagdad, que les gisements irakiens soient développés à un rythme convenable, les partenaires américains et britanniques de la Compagnie française des pétroles étant plus intéressés à l'exploitation d'autres gisements du Moyen-Orient qu'ils contrôlent sans partage. Pour des raisons sans doute plus politiques qu'économiques, le gouvernement et les compagnies britanniques se sont désormais rangés à nos vues et les difficultés qui ont opposé à cet égard la C.F.P. à ses partenaires au sein de l'I.P.C. semblent maintenant appartenir au passé.

2° Au cours des dernières années, nos intérêts pétroliers ont cessé d'être exclusivement situés en Irak et se sont à leur tour diversifiés. Même abstraction faite des découvertes sahariennes, nous avons acquis des intérêts substantiels en Iran. La découverte récente d'un gisement très prometteur dans les eaux marines d'Abu Dhabi donne, d'autre part, une importance nouvelle aux concessions auxquelles nous sommes intéressés dans le golfe Persique. Nous sommes conduits par là à mieux

⁽¹⁾ Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 36 (note).

comprendre le souci britannique de ne pas lier Koweït au destin incertain de l'Irak.

3° Du fait de notre politique algérienne et de notre politique israélienne, nous avons perdu en Irak, momentanément tout au moins, le bénéfice moral des efforts que nous avons prodigués au cours des années passées pour la mise en valeur rapide des gisements irakiens. Dénoncés comme ennemis des Arabes, nous n'avons plus de relations diplomatiques avec le gouvernement de Bagdad. Nous sommes, dans ces conditions, tenus à une grande prudence, toute modification du *statu quo* risquant de se faire à notre détriment. C'est ainsi qu'il ne nous est pas possible d'envisager l'idée, pourtant séduisante à certains égards ⁽¹⁾, d'une nationalisation concertée des pétroles irakiens, une telle opération pouvant donner au gouvernement de Bagdad le moyen qui lui manque, en l'état actuel des choses, d'évincer la C.F.P. Nous sommes donc amenés, comme les Britanniques, à écarter, dans les circonstances présentes, toute initiative qui risquerait d'ébranler les accords passés entre les compagnies pétrolières et les gouvernements du Moyen-Orient.

4° Comme il a été indiqué plus haut, les Britanniques sont en étroit contact, sur le plan des compagnies comme sur celui des services des Affaires étrangères, avec les Américains. Nous avons intérêt à ne pas nous tenir à l'écart et à faire entendre nos avis à Londres et à Washington. Le moment est favorable puisque, d'une manière générale, nos intérêts nous conduisent à une politique très voisine de celle des Britanniques. Les conflits d'intérêts qui s'opposaient à une politique pétrolière concertée des puissances occidentales au Moyen-Orient ont maintenant, dans une large mesure, disparu. Il importe que nous coopérions à son élaboration et à sa mise en œuvre.

5° Il importe d'autant plus que nous soyons en mesure de le faire que, si proches que puissent être désormais nos vues de celles des Anglo-Saxons sur la politique à mettre en œuvre pour la protection des intérêts pétroliers occidentaux, nous restons exposés à voir les Britanniques infléchir son application dans le sens de leur politique traditionnelle tandis que subsistent tous les risques que nous fait courir la versatilité américaine.

C'est particulièrement à l'égard de la Syrie que des fautes peuvent être commises.

On semble maintenant avoir compris à Londres que le meilleur moyen de protéger le débouché vers la Méditerranée du pétrole du nord de l'Irak n'était pas dans une politique d'absence ou de hargne à l'égard des autorités de Damas. C'est en maintenant les contacts qui subsistent entre l'Occident et la Syrie, en renouant dans toute la mesure possible les liens rompus, en montrant concrètement notre volonté d'aider la Syrie à tirer le meilleur parti des profits que lui vaut le transit du pétrole sur son territoire, que nous assurerons la sécurité des pipe-lines.

⁽¹⁾ En marge, point d'interrogation.

Ce faisant, nous aiderons sans doute la Syrie à préserver sa personnalité et à maintenir une certaine autonomie comme il est souhaitable. Mais il conviendra d'éviter que la politique occidentale ne donne l'impression de favoriser une aggravation des divisions du monde arabe. Or, pour certains de ceux qui orientent la politique britannique, il pourrait être tentant de pousser les avantages obtenus à Damas et de chercher à détacher la Syrie de l'Égypte et à la faire basculer dans l'orbite de Bagdad. Ce serait là un jeu singulièrement risqué qui appellerait au Caire et à Moscou des réactions dont les intérêts pétroliers occidentaux seraient les premières victimes.

Il nous appartient donc de veiller à ce que la politique pétrolière concertée qui s'impose à l'Occident ne dévie pas vers l'aventure et s'insère naturellement dans le cadre d'une politique générale d'apaisement et de prospérité dont dépend son succès.